



# COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM  
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK, Mme Martine KRAUSS, Adjointes au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASSENFRAZT, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Christine KRAUSHAR, Mme Claudine MATTERN, M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER, Mme Christine SCHREIBER, M. André ZIMMER.

Absent(s) excusé(s) :

Date d'envoi de l'ordre du jour : 16.01.2018

La séance débute à 19h30.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2017.
2. Assainissement intercommunal : tarifs du 01.04.2018 au 31.03.2019.
3. Rythmes scolaires : proposition d'un retour à la semaine de 4 jours de classe à la rentrée 2018/2019.
4. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire : demande de subvention.
5. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire : demande de subvention DETR 2018.
6. Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public : demande de subvention.
7. BP Commune – Imputation en investissement de factures.
8. Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud.
9. Divers – Informations.

---

Le Maire rend hommage à M. René BISCH décédé le 19 janvier 2018 à l'âge de 93 ans, Adjoint au Maire d'OTTROTT de 1989 à 1995. Le Maire demande une minute de silence en hommage.

**N° 8043 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 7 décembre 2017 et émerge le registre en conséquence.

Le Maire sollicite les Conseillers Municipaux pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour en position 8, ce qui repousse le point divers - informations en position 9.

**N° 8044 - ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL : TARIFS DU 01.04.2018 AU 31.03.2019.**

M. Francis VOEGEL, Adjoint, communique les nouveaux tarifs relatifs à l'assainissement intercommunal adoptés par l'assemblée délibérante du SIVOM du Bassin de l'EHN pour la période du 01.04.2018 au 31.03.2019.

<i>PERIODES</i>	01.04.14 au 30.09.14	01.10.14 au 31.03.15	01.04.15 au 30.09.15	01.10.15 au 31.03.16	01.04.16 au 30.09.16	01.10.16 au 31.03.17	01.04.17 au 30.09.17	01.04.18 au 31.03.19
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Collectivité Prix/m <sup>3</sup> SIVOM du Bassin de l'Ehn	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,73 €	0,66 €	0,66 €	<b>0,66 €</b>

Les conseillers en prennent bonne note.

**N° 8045 - RYTHMES SCOLAIRES : PROPOSITION D'UN RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS DE CLASSE A LA RENTREE 2018/2019.**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le décret permettant un retour à la semaine de quatre jours dans les écoles est paru mercredi 28 juin 2017 au journal officiel.

Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

En date du 17 octobre 2017, les conseils d'école d'OTTROTT/SAINT-NABOR ont voté le retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018.

Monsieur le Maire propose de se prononcer pour un retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée 2018/2019 conformément à l'avis des conseils des écoles maternelle et élémentaires.

Les horaires seraient les suivants :

- Ecoles maternelle et élémentaire OTTROTT : 8h30 – 11h30  
13h30 – 16h30
- Ecole élémentaire SAINT-NABOR : 8h20 – 11h20  
13h20 – 16h20

Un accueil périscolaire serait alors assuré à la fin des classes ainsi que le mercredi.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le passage à la semaine de quatre jours de classe à partir de la rentrée 2018/2019 selon les modalités mentionnées ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire d'entreprendre toutes les démarches,
- **CHARGE** le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**N° 8046 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION.**

M. le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la restructuration et la rénovation thermique du bâtiment scolaire.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 1 910 330 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	1 910 330 €	DETR 2017	6,44	123 000 €
		DETR 2018	40	764 132 €
		Etat - DSIPL	6,54	125 000 €
		Région Grand Est – Etude thermique	0,21	4 000 €
		Région Grand Est Energie Vie - Climaxion	5,13	98 000 €
		Conseil Départemental 67 - FSC	5,23	100 000 €
		Pays bruche Mossig Piémont	2,05	39 100 €
		CCPR- Fonds de concours	2,70	51 658 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>68,31</i>	<i>1 304 890 €</i>
		Solde - Autofinancement	31,70	605 440 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 910 330 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 910 330 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire,
- **ADOpte** le montant de 1 910 330 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2018 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8047 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

M. le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la restructuration et la rénovation thermique du bâtiment scolaire.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 1 910 330 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	1 910 330 €	DETR 2017	6,44	123 000 €
		DETR 2018	40	764 132 €
		Etat - DSIPL	6,54	125 000 €
		Région Grand Est – Etude thermique	0,21	4 000 €
		Région Grand Est Energie Vie - Climaxion	5,13	98 000 €
		Conseil Départemental 67 - FSC	5,23	100 000 €
		Pays bruche Mossig Piémont	2,05	39 100 €
		CCPR- Fonds de concours	2,70	51 658 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>68,31</i>	<i>1 304 890 €</i>
		Solde - Autofinancement	31,70	605 440 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 910 330 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 910 330 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'opération de restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire,
- **ADOPTE** le montant de 1 910 330 € HT,
- **ADOPTE** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2018 Commune,
- **SOLLICITE** la subvention DETR 2018, attribuée par la Préfecture du Bas-Rhin, à hauteur de 40 % au titre de la restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8048 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Ce point est ajourné et reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

## **N° 8049 - BP COMMUNE : IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE FACTURES.**

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, rappelle aux conseillers présents que dans le cadre des travaux de Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire, des bâtiments modulaires ont été mis en place par l'entreprise II VINCI pour y installer les salles de classe durant la durée du chantier.

M. HOFFBECK précise que le marché conclu avec l'entreprise II VINCI relatif à la mise en place de bâtiments modulaires devrait être payée en section d'investissement du budget commune pour un total de 233 450,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND NOTE** de la demande de M. Serge HOFFBECK d'imputer les factures II VINCI en section d'investissement,
- **APPROUVE** la demande d'imputation des factures II VINCI, d'un montant de 233 450,00 € HT au budget commune à l'article 2313,
- **AUTORISE** M. le Maire à régler ces factures en section d'investissement,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **N° 8050 - APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des

Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité,
- Conforter les filières courtes et d'excellence,
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes,
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi,
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes,
- Adapter le territoire à l'avancée en âge,
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

**VU** le Code Général des collectivités locales ;

**VU** la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

**VU** le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**- DECIDE :**

- ⇒ d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- ⇒ de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

**N° 8051 – DIVERS – INFORMATIONS.**

**a) Arrêt des Nouvelles Activités Périscolaire (NAP) organisées par le SIVU du RPI.**

M. le Maire précise que dans le cadre du passage à 4 jours de classe à compter de la rentrée 2018, les NAP aux écoles maternelle et élémentaires seront arrêtées. Le SIVU du RPI OTTROT/SAIN-NABOR sera évidemment amené à se prononcer sur ce sujet.

**b) Subvention 4 000 € de l'ASO :**

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, informe les conseillers que l'Association Sportive d'OTTROT (ASO) a versée une participation financière de 4 000 € à la Commune dans le cadre de la mise en place du filet pare-ballons.

**c) Travaux en cours :**

Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire :

- Le village école est opérationnel depuis le 8 janvier 2018.
- Les travaux de désamiantage ont démarré le lundi 22 janvier dernier.

- Le périscolaire, la bibliothèque et les salles associatives resteront accessibles durant toute la durée des travaux.

**d) Jumelage avec SEEBACH :**

Une première réunion avec la commission de préparation pour la journée du jumelage avec SEEBACH de juillet 2018 a eu lieu lundi 22.01.2018.

La séance prend fin à 21h05.

*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire*

*- Transmis à la Sous-préfecture le 29.01.2018*

*- Publié ou notifié le 29.01.2018*

*Document certifié conforme*

*OTTROTT, le 29.01.2018*

*Le Maire,*